

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s : Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1

M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.

Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).

M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.

M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.

M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.

Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.

Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.

Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 15

**RESTAURATION DES EGLISES SAINT-PIERRE DES MINIMES ET NOTRE-DAME DE LA PROSPÉRITÉ AINSI QUE NOTRE DAME DU PORT -
CONSTITUTION DU JURY POUR DÉSIGNATION DES ÉQUIPES DE MAÎTRISE
D'OEUVRE**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2013, vous avez autorisé le lancement de trois procédures de consultation en Appels d'Offres Ouverts, pour la désignation des maîtres d'œuvre qui seront chargés de la restauration des églises Saint-Pierre des Minimes et Notre-Dame de la Prospérité, ainsi que de la sacristie et la crypte de Notre-Dame du Port.

Pour mémoire :

En 2008, l'église Saint-Pierre des Minimes a fait l'objet d'un diagnostic patrimonial qui a estimé le montant des travaux à 3 500 000 € TTC.

Le diagnostic patrimonial établi en 2010 pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de la Prospérité a évalué le montant des travaux à 3 600 000 € TTC.

Celui de 2011, pour la rénovation de la sacristie et de la crypte de Notre-Dame du Port, a évalué le montant global des travaux à 750 000 € TTC.

Il s'agit maintenant de constituer le jury intervenant dans la procédure de choix des maîtres d'œuvre. Il vous est proposé que ce jury soit commun pour les trois opérations de restauration des églises.

Ce jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures, en examinant les compétences, les références et les moyens des candidats. Puis, il donnera un avis sur les offres. La Commission d'Appel d'Offres décidera sur présentation des avis du jury, de l'agrément des candidatures et du choix des offres à retenir.

Conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, le jury est constitué de cinq membres élus du Conseil Municipal, de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation (cinq au maximum) et de personnes ayant une qualification équivalente à celle exigée des candidats en nombre au minimum égal au tiers des membres du jury. La qualification des candidats pour les travaux de restauration des monuments historiques est celle des architectes en chef des monuments historiques ou toute qualification équivalente, pour les architectes étrangers, selon l'article R612-28 du Code du Patrimoine.

Le Président du jury sera Monsieur le Maire ou son représentant.

Les membres du jury élus par le Conseil Municipal pourraient être les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres.

Les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet (3 ou 4 personnes) et les personnes ayant une qualification équivalente à celle exigée des candidats seront désignées par arrêtés du Président du Jury.

Ce jury sera complété par les membres à voix consultative de la Commission d'Appel d'Offres.

Par ailleurs, il conviendrait d'indemniser les maîtres d'œuvres participant au jury.

Comme il ne sera pas demandé aux candidats de remise de prestation, il n'y aura pas lieu de les indemniser.

PROPOSITION AU CONSEIL MUNICIPAL

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver que les membres élus du jury soient les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser l'indemnisation des maîtres d'œuvres du jury à hauteur de 500 € H.T. la ½ journée, complétée des frais de déplacement, de repas et d'hébergement, le cas échéant, et sur justificatifs ;
- de valider les programmes et enveloppes financières des opérations (ci-jointes) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à engager les procédures de consultations et à signer les marchés d'études préalables, de contrôle technique, de coordination SPS et tous autres marchés nécessaires à la préparation et la réalisation du projet, prestations de maîtrise d'œuvre non comprises dans la mission de base obligatoire ;
- d'autoriser la prise de toute décision relative à la maîtrise d'ouvrage de l'opération, y compris, le cas échéant, les dispositions nécessaires à la résiliation des marchés d'études ou de prestations ;
- d'autoriser la signature de toutes les demandes d'autorisations administratives prévues par le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 novembre 2013

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint en charge des Marchés Publics,

Alain BARDOT

MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
HOTEL DE VILLE
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND.

CONDUCTEUR D'OPERATION :

VILLE DE CLERMONT - FERRAND
DIRECTION DU PATRIMOINE BATI
Service Opérationnelle Patrimoniale
9, boulevard Kennedy
63100 CLERMONT-FERRAND.

OBJET de la CONSULTATION :

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA RESTAURATION
DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE
PROSPERITE
DE MONTFERRAND
5 rue Montorcier
63000 CLERMONT-FERRAND

PROGRAMME DE L'OPERATION

SOMMAIRE.

- 01 - Présentation de l'opération.
 - 02 - Contenu de la mission.
 - 03 - Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
 - 04 - Définition des éléments de mission.
 - 05 - Phasage de la mission.
 - 06 - Coût prévisionnel des travaux..
-

01. – PRESENTATION DE L'OPERATION.

La présente consultation concerne l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église Notre-Dame de la prospérité, église paroissiale de Montferrand, situé au 5 rue Montorcier à Clermont-Ferrand.

Cet édifice culturel est propriété de la ville de Clermont-Ferrand, le diocèse en est l'affectataire.

Ce bâtiment a été construit au 13^{ème} siècle, (1304-1566), il est de style gothique Languedocien. Une sacristie fut édifiée en 18^{ème} siècle, puis complété d'une annexe au X^xème siècle. Il fut agrandi au 18^{ème} siècle. L'édifice est classé au titre des Monuments historiques en 1846,

De 2006 à 2010, des travaux ont été réalisés pour la restauration des élévations extérieures. L'intérieur de cette église présentent des problèmes de conservation des décors, de présentation générale du mobilier, de sécurité et de chauffage,

A la demande de la Ville de Clermont-Ferrand, un audit sur l'état sanitaire du bâtiment et du mobilier a été réalisé en 2010 par l'Architecte en Chef des Monuments historiques M. Michel Trubert.

Ce document appelé « étude préalable à la restauration intérieure » et ses annexes (plans d'état des lieux et reportage photographique) sont joints au présent dossier de consultation.

Dans ce document, un phasage et programme de travaux de restauration sont proposés. Pour chaque phase, les travaux à réaliser sont identifiés et une estimation sommaire du coût a été réalisée (valeur 2010)

02. – CONTENU DE LA MISSION.

La municipalité envisage de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre a pour but la restauration intérieure de l'église Notre-Dame de la prospérité.

La priorité est la restauration de l'intérieur de l'église (restauration du dallage en pierre de taille, des parements verticaux, des lambris, ,,)

En parallèle, La seconde étape sera la restauration des objets de mobiliers, sa sécurisation et sa valorisation.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra procéder aux relevés des lieux qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission, la Ville de Clermont-Ferrand ne dispose d'aucun plan de l'édifice, autre que ceux inclus (support papier) dans l'étude préalable .

03. – COMPOSITION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera pluri-disciplinaire, le mandataire sera un architecte diplômé architecte en chef des monuments historiques, soit architecte français ou européen titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Il doit en outre, dans de dernier cas, justifier d'une expérience de dix années dans le domaine de la restauration du bâti ancien avec des références avérées de direction de chantier. ; Il devra s'associer des compétences demandées suivantes:

- * économie de la construction
- * bureaux d'études fluides
- * bureaux d'études éclairagiste(courants forts, faibles, anti-intrusion)
- * bureaux d'études SSI....
- * bureaux d'étude thermiques pour évaluations des consommations énergétiques, définition des pistes d'amélioration à apporter pour rendre le bâtiment moins énergivore et chiffrage de ces pistes d'améliorations énergétiques.
- * restaurateur agréé Monuments Historiques.

04. – DEFINITION DES ELEMENTS DE MISSION.

Le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation se verra attribué une mission complète pour la restauration intérieure de l'édifice et de son mobilier, comprenant les éléments suivants :

- dossier avant-projet détaillé (APD),
- dossier projet (PRO) et DCE,
- assistance pour les contrats de travaux (ACT),
- direction des travaux (DET),
- assistance aux opérations de réception (AOR).
- visa des plans d'exécution (VISA),
- ordonnancement , pilotage et coordination des travaux (OPC),

Le maître d'ouvrage considère que l'étude préalable évoqué précédemment est assimilable à un avant-projet sommaire (APS).

05. – OBJECTIFS DE LA MISSION.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre a de multiples objectifs :

- la remise en état des enduits intérieurs et la mise aux normes des équipements techniques (électricité, alarme incendie, chaufferie, etc.....)
- la restauration des mobiliers

05.01. – REFECTION INTERIEURE, MISES AUX NORMES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES et RESTAURATION DU MOBILIER

L'objectif comprendra :

- * la restauration partielle du dallage en pierre de taille
- * la révision des menuiseries intérieures
- * la restauration des lambris
- * la restauration des décors peints
- * la mise aux normes de l'installation électrique, de la lustrerie, de la sonorisation et des équipements de sécurité incendie ; installation d'une alarme thermique
- * la mise aux normes de l'installation chauffage suivant l'étude

05.02. – RESTAURATION DES MOBILIERS

Pour la restauration du mobilier, Le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation devra s'adjoindre des compétences spécifiques en la matière, devra définir un programme de ré-implantation du mobilier (n°2 et n°3) dans l'édifice prenant en compte sa restauration préalable, sa sécurisation et sa valorisation

Ces études devront s'appuyer sur un recollement rigoureux de l'ensemble du mobilier de façon à disposer d'une typologie des différents mobiliers à savoir :

- 1- mobilier courant (chaises, bancs, tables)
- 2- mobilier bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques
- 3- mobilier disposant d'une valeur patrimoniale

06. – PHASAGE DE LA MISSION.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre comportera une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

06.01. – LA TRANCHE FERME :

PHASE «ETUDES» :

La phase «études» portera sur l'ensemble des ouvrages listés précédemment aux articles 05.01 et 05.02. Cette phase comprendra :

- le dossier APD qui englobera l'ensemble du projet de restauration de l'édifice. A ce niveau de l'étude, un coût prévisionnel des travaux sera arrêté et permettra à la ville de Clermont-ferrand de planifier financièrement cette opération.
- le dépôt du permis de construire se fera au stade de l'APD,

06.02. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 : Restauration intérieures et réfection des équipements techniques

PHASE «TRAVAUX» :

La phase «travaux» de la tranche ferme concernera les travaux liés à la restauration intérieures et réfection des équipements techniques de l'édifice listés à l'article 05.01. et comportera les dossiers PRO et DCE .Cette phase comprendra :

- 10 dossier de consultation d'entreprises comportant le CCTP tous corps d'état, un DPGF par lot et un dossier de plans sera établi pour l'ensemble des travaux et ouvrages à réaliser pour mener à bien la restauration du bâtiment. Une estimation détaillée par lot et par tranches sera réalisée, cette estimation sera nécessaire pour l'ouverture des offres des entreprises..

La consultation d'entreprises portera sur l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Cette tranche sera terminée à l'issue de l'année de parfait achèvement

NOTA : La répartition des tranches et/ou leur contenu sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'Avant-Projet Détaillé établi et du coût prévisionnel arrêté à ce stade de la mission.

06.03. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°2:

PHASE «RESTAURATION» :

La phase « Restauration » de la tranche conditionnelle concernera les travaux de restauration des mobiliers de l'église listés à l'article 05.03,

07. – CALENDRIER ET DELAI PREVISIONNEL.

- | | |
|---------------|---|
| - 2014 | Phase Travaux de la tranche ferme : Études (12mois) |
| - 2015 – 2020 | Phase Travaux de la tranche conditionnelle n°1 |
| - 2015 – 2020 | Phase Travaux de la tranche conditionnelle n°2 |

08. – ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX.

L'estimation prévisionnelle des travaux basée sur l'audit établi en décembre 2010 et actualisé est de 2 500 000,00 € HT tous compris,

Clermont-Ferrand, le 13 septembre 2013

MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
HOTEL DE VILLE
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND.

CONDUCTEUR D'OPERATION :

VILLE DE CLERMONT - FERRAND
DIRECTION DU PATRIMOINE BATI
Service Opérationnelle Patrimoniale
9, boulevard Kennedy
63100 CLERMONT-FERRAND.

OBJET de la CONSULTATION :

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA RESTAURATION
DE L'EGLISE SAINT-PIERRE DES
MINIMES

Place Jaude

63000 CLERMONT-FERRAND

PROGRAMME DE L'OPERATION

SOMMAIRE.

- 01 - Présentation de l'opération.
 - 02 - Contenu de la mission.
 - 03 - Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
 - 04 - Définition des éléments de mission.
 - 05 - Phasage de la mission.
 - 06 - Coût prévisionnel des travaux..
-

01. – PRESENTATION DE L'OPERATION.

La présente consultation concerne l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église Saint-Pierre des Minimes , située place Jaude à Clermont-Ferrand.

Cet édifice culturel est propriété de la ville de Clermont-Ferrand, le diocèse en est l'affectataire.

Ce bâtiment a été construit au 17^{ème} siècle, (1630-1703), il est de style classique caractéristique de l'architecture des ordres religieux de cette époque. Il fut agrandi au 19^{ème} siècle. Il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 30 octobre 1987,

Cette église présente des désordres significatifs d'origines diverses, aussi bien liées aux éléments naturels (eau, gel, pollution, éléments organiques,...) qu'à des problèmes d'usures du temps.

A la demande de la Ville de Clermont-Ferrand, un audit sur l'état sanitaire du bâtiment a été réalisé en 2008 par le cabinet ACA Architectes & Associés. Cet audit met en évidence tous les problèmes d'infiltration d'eau et des désordres induits par cette situation.

Ce document appelé « étude préalable à la restauration » et ses annexes (plans d'état des lieux et reportage photographique) sont joints au présent dossier de consultation.

Dans ce document, un phasage des travaux de restauration est proposé par priorité. Pour chaque phase, les travaux à réaliser sont identifiés et une estimation sommaire du coût a été réalisée (valeur 2008)

02. – CONTENU DE LA MISSION.

La municipalité envisage de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre a pour but la restauration de l'église Saint-Pierre des Minimes.

La priorité est la mise hors d'eau de l'édifice avec la réfection des toitures (charpente bois, couvertures ardoises et tuiles, couvertures zinc), des façades (réfection des joints, enduits, vitraux,...) et la réfection de chaufferie,

La seconde étape sera la réfection et remise en conformité des locaux du sous-sol ; la remise en état des enduits intérieurs ainsi que la mise aux normes et la réfection des équipements techniques (électricité, alarme incendie, etc....).

En parallèle, une étude complète devra être intégrée pour la restauration des mobiliers constitutifs de l'église

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra procéder aux relevés des lieux qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission, la Ville de Clermont-Ferrand ne dispose d'aucun plan de l'édifice, autre que ceux inclus (support papier) dans l'étude préalable .

03. – COMPOSITION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera pluri-disciplinaire, le mandataire sera un architecte diplômé architecte du patrimoine ; Il devra s'associer des compétences demandées suivantes:

- * économie de la construction
- * bureaux d'études structures
- * bureaux d'études fluides
- * bureaux d'études éclairagiste(courants forts et faibles)
- * bureaux d'études SSI....
- * bureaux d'étude thermiques pour évaluations des consommations énergétiques, définition des pistes d'amélioration à apporter pour rendre le bâtiment moins énergivore et chiffrage de ces pistes d'améliorations énergétiques.
- * restaurateur agréé Monuments Historiques.

04. – DEFINITION DES ELEMENTS DE MISSION.

Le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation se verra attribué une mission complète pour la restauration de l'édifice et de son mobilier, comprenant les éléments suivants :

- dossier avant-projet détaillé (APD),
- dossier projet (PRO) et DCE,
- assistance pour les contrats de travaux (ACT),
- direction des travaux (DET),
- assistance aux opérations de réception (AOR).

Les missions complémentaires

- visa des plans d'exécution (VISA),

- ordonnancement , pilotage et coordination des travaux (OPC),

Le maître d’ouvrage considère que l’étude préalable évoqué précédemment est assimilable à un avant-projet sommaire (APS).

05. – OBJECTIFS DE LA MISSION.

La mission confiée à l’équipe de maîtrise d’œuvre a de multiples objectifs :

- la mise hors d’eau de l’édifice
- ravalement avec traitement et protection des pierres de taille
- la remise en état des enduits intérieurs et la mise aux normes des équipements techniques (électricité, alarme incendie, chaufferie, etc.....
- la restauration des mobiliers

05.01. – MISE HORS D’EAU DE L’EDIFICE:

Ce premier objectif comprendra :

1 – réfection structure:

- * suivi des assemblages bois des charpentes et révision ponctuelle du voligeage de la nef
- * réfection complète des charpentes des bas côtés Nord et Sud
- * Vérification des sections pannes et traitement de l'ensemble des bois charpente

2– l’étanchéité des toitures :

- * la réfection complète de zinguerie du dômes
- * la révision des couvertures ardoises avec remplacement des crochets de sécurité
- * la réfection partielle de la couverture en tuiles et zinc des bas côtés Nord et Sud
- * la révision de la couverture zinc de la sacristie et du logement
- * la pose de protections grillagées anti-volatiles
- * la révision des châssis de toit
- * l’étanchéité de tous les chéneaux et corniches et coursives en pierre,
- * réfection du système des récupérations des eaux

3 – l’étanchéité des parois verticales

- * réfection des joints défectueux et des enduits en façade
- * vérification, suivi et reprise des vitraux et de leurs étanchéités,
- * entretien et protections des pierres de tailles

4 – Mise aux normes de la chaufferie

- * réfection complète de l’installation suivant l’étude thermique

Cette liste n’est pas exhaustive.

05.02. – REFECTION INTERIEURE, MISES AUX NORMES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Ce second objectif comprendra :

- * la réalisation d'enduits adaptés (échange hygrométrique entre les parois) pour l'ensemble de l'église y compris sous-sol
- * la révision des menuiseries
- * la restauration du dôme intérieur
- * la mise aux normes de l'installation électrique et des équipements de sécurité incendie,
- * la restauration de l'éclairage de la nef, du transept et du chœur suivant l'étude de l'éclairagiste

05.03. – RESTAURATION DES MOBILIERS

Pour la restauration du mobilier, Le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation se verra attribué une mission complète y compris la phase APS avec le diagnostic du mobilier.

Pour cela, il devra s'adjoindre des compétences spécifiques en la matière, devra définir un programme de ré-implantation du mobiliers (n°2 et n°3) dans l'édifice prenant en compte sa restauration préalable , sa sécurisation et sa valorisation

Ces études devront s'appuyer sur un recollement rigoureux de l'ensemble du mobilier de façon à disposer d'une typologie des différents mobilier à savoir :

- 1- mobilier courant (chaises, bancs, tables)
- 2- mobilier bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques
- 3- mobilier disposant d'une valeur patrimoniale

06. – PHASAGE DE LA MISSION.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre comportera une tranche ferme et des tranches conditionnelles.

06.01. – LA TRANCHE FERME :

PHASE «ETUDES» :

La phase «études» portera sur l'ensemble des ouvrages listés précédemment aux articles 05.01 et 05.02. Cette phase comprendra :

- le dossier APD qui englobera l'ensemble du projet de restauration de l'édifice. A ce niveau de l'étude, un coût prévisionnel des travaux sera arrêté et permettra à la ville de Clermont-ferrand de planifier financièrement cette opération.
- le dépôt du permis de construire se fera au stade de l'APD,

06.02. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 : Mise hors d'eau du bâtiment et réfection des équipements techniques

PHASE «TRAVAUX» :

La phase «travaux» de la tranche ferme concernera les travaux liés à la mise hors d'eau de l'édifice listés à l'article 05.01. et comportera les dossiers PRO et DCE .Cette phase comprendra :

- 10 dossier de consultation d'entreprises comportant le CCTP tous corps d'état, un DPGF par lot et un dossier de plans sera établi pour l'ensemble des travaux et ouvrages à réaliser pour mener à bien la restauration du bâtiment. Une estimation détaillée par lot et par tranches sera réalisée, cette estimation sera nécessaire pour l'ouverture des offres des entreprises..

La consultation d'entreprises portera sur l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Cette tranche sera terminée à l'issue de l'année de parfait achèvement

06.02. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°2: Restauration intérieure

PHASE «TRAVAUX» :

La phase «travaux» de la tranche ferme concernera les travaux liés à la restauration intérieure de l'édifice listés à l'article 05.02 et comportera les dossiers PRO et DCE .Cette phase comprendra :

- 10 dossier de consultation d'entreprises comportant le CCTP tous corps d'état, un DPGF par lot et un dossier de plans sera établi pour l'ensemble des travaux et ouvrages à réaliser pour mener à bien la restauration du bâtiment. Une estimation détaillée par lot et par tranches sera réalisée, cette estimation sera nécessaire pour l'ouverture des offres des entreprises..

La consultation d'entreprises portera sur l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Cette tranche sera terminée à l'issue de l'année de parfait achèvement

NOTA : La répartition des tranches et/ou leur contenu sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'Avant-Projet Détaillé établi et du coût prévisionnel arrêté à ce stade de la mission.

06.03. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°3: Restauration des objets mobiliers

PHASE «RESTAURATION» :

La phase « Restauration » de la tranche conditionnelle concernera les travaux de restauration des mobiliers de l'église listés à l'article 05.03,

07. – CALENDRIER ET DELAI PREVISIONNEL.

- 2014	Phase Travaux de la tranche ferme : Études (12mois)
- 2016 – 2017	Phase Travaux de la tranche conditionnelle n°1
- 2018 – 2019	Phase Travaux de la tranche conditionnelle n°2
- 2017 – 2019	Phase Travaux de la tranche conditionnelle n°3

08. – ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX.

L'estimation prévisionnelle des travaux basée sur l'audit établi en juillet 2008 et actualisé est de 3 537 000,00 € HT ,

Clermont-Ferrand, le 13 septembre 2013

MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
HOTEL DE VILLE
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND.

CONDUCTEUR D'OPERATION :

VILLE DE CLERMONT - FERRAND
DIRECTION DU PATRIMOINE BATI
MOP-ACS
9 boulevard Kennedy
63100 CLERMONT-FERRAND.

OBJET de la CONSULTATION :

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA RESTAURATION
DE LA CRYPTTE ET DE LA SACRISTIE DE
NOTRE DAME DU PORT

63000 CLERMONT-FERRAND

PROGRAMME DE L'OPERATION

SOMMAIRE

- 01 - Présentation de l'opération.
- 02 - Contenu de la mission.
- 03 - Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- 04 - Définition des éléments de mission.
- 05 - Phasage de la mission.
- 06 - Coût prévisionnel des travaux.

01. – PRESENTATION DE L'OPERATION

La présente consultation concerne l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif
-à la restauration intérieure de la crypte de la basilique Notre Dame du Port
-à la restauration de la sacristie de la basilique Notre Dame du Port, rue Notre Dame du Port, 63000 Clermont-Ferrand
Cet édifice cultuel est classé en totalité aux monuments historiques depuis 1840 et est propriété de la ville de Clermont-Ferrand. Le diocèse en est l'affectataire.

La crypte de Notre Dame du Port édifée au XIIème siècle, se compose d'un chœur ceint d'un déambulatoire distribuant quatre chapelles absidiales.

De sa construction jusqu'à nos jours, elle a subi de nombreux remaniements au niveau de l'architecture ainsi que de la décoration intérieure.

Une étude préalable à la restauration de la crypte a été réalisée en octobre 2011 par Mr Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques. Ce document est joint au présent dossier de consultation.

02. – CONTENU DE LA MISSION

La mission que la municipalité envisage de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre a pour but de restaurer la crypte et la sacristie ainsi que le mobilier associé.

La crypte

Des travaux préalables à la restauration intérieure de la crypte ont été réalisés. Ces travaux concernaient le piquage des anciens enduits et joints ciments pour permettre l'assèchement des maçonneries avant le début de la phase active de la restauration.

La restauration intérieure de la crypte de Notre-Dame du Port pose plusieurs questions relatives à l'amélioration des conditions de conservation de l'édifice, au choix du parti de présentation du monument et à son utilisation culturelle.

Le maître d'ouvrage ne dispose d'aucun plan de l'édifice, autre que ceux inclus dans l'étude préalable.

La sacristie

Un diagnostic avant travaux est à prévoir.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra procéder aux relevés des lieux qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission, le maître d'ouvrage ne dispose d'aucun plan de l'édifice.

Les travaux comprennent le clos couvert et une restauration des espaces intérieurs.

Le mobilier

Un programme de réimplantation du mobilier dans l'édifice est à définir, prenant en compte sa restauration préalable, sa sécurisation et sa valorisation.

03. – COMPOSITION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera pluridisciplinaire, le mandataire sera un architecte diplômé architecte en chef des monuments historiques, soit architecte français ou européen titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Il doit en outre, dans ce dernier cas, justifier d'une expérience de dix années dans le domaine de la restauration du bâti ancien avec des références avérées de direction de chantier.

Il devra s'associer des compétences demandées suivantes:

- * économie de la construction
- * bureaux d'études structures
- * bureaux d'études fluides
- * bureaux d'études éclairagiste (courants forts et faibles, anti-vandalisme)
- * bureaux d'études SSI
- * un restaurateur agréé mobilier Historiques...

04. – DEFINITION DES ELEMENTS DE MISSION

Le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation se verra attribué une mission complète pour la restauration de l'édifice et de son mobilier, comprenant les éléments suivants :

- dossier avant-projet sommaire (APS), ou diagnostic (uniquement concernant la sacristie)
- dossier avant-projet détaillé (APD),
- dossier projet (PRO) et DCE,
- assistance pour les contrats de travaux (ACT),

- visa des plans d'exécution (VISA),
- direction des travaux (DET),
- assistance aux opérations de réception (AOR).

Les missions complémentaires

- ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (OPC),

Le maître d'ouvrage considère que l'étude préalable de la crypte évoquée précédemment est assimilable à un avant-projet sommaire (APS).

05. – OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre a de multiples objectifs :

- la restauration de la crypte
- réalisation du clos couvert de la sacristie ainsi que la restauration intérieure
- la restauration des mobiliers

05.01. – LA CRYPTTE

Au-delà des réponses techniques aux problèmes d'assainissement, une fois le choix fait de remettre en place les exvotos, le parti de restauration proposé consiste à restituer un état proche de celui de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle.

Interventions proposées :

SOLS

Les tâches d'humidité qui affectent le dallage en pierres de Volvic ainsi que les parties basses des fûts des colonnes correspondent aux remontées capillaires liées à la proximité de la nappe phréatique. Ces remontées pourraient être réduites par la mise en œuvre d'une chape drainante sur un remblai sain après dépose en conservation du dallage. Un espace de ventilation peut être ménagé à la périphérie du dallage, au droit des ex-voto.

ELEVATION

Dans la définition du parti de présentation intérieure, la question du maintien des ex-voto est centrale. La surface très réduite des vestiges de décors peints, leur intérêt limité en dehors de la scène figurative du mur Sud-Ouest et le caractère sensible du développement des ex-voto qui se rattache à une mémoire vivante plaident pour leur remise en place sur les élévations. Ces ex-voto pourraient être replacés sur une résille en acier inoxydable, légèrement décollée de la maçonnerie, afin de ménager une ventilation, les parties haute et basse restant ouvertes. Une juxtaposition non jointive des plaques pourrait également améliorer cette ventilation. Les vestiges de décors peints méritent toutefois d'être conservés et restaurés suivant les préconisations des restaurateurs, dans les zones les plus significatives et les mieux conservées.

Des «fenêtres archéologiques» pourraient ainsi être ménagées dans les panneaux d'ex-voto au droit des décors partiellement restaurés, constituant autant de zones témoins allégeant la surcharge des ex-voto.

Dans les parties courantes sans décors, les maçonneries doivent être purgées de tous les mortiers de ciment et de plâtre. La coexistence de ces deux matériaux en milieu humide est par ailleurs très dangereuse en raison des risques de formation de «sels de Candelot», très expansifs. Les joints rubans au ciment doivent également être supprimés pour être remplacés par des joints à la chaux, afin de rétablir une meilleure «perméabilité» des maçonneries.

Les enduits des élévations, derrière les ex-voto, ne seront pas restitués, afin d'assurer une ventilation maximale des maçonneries.

VOUTES ET COLONNES

Si l'état de référence pris en compte pour la définition du parti de restauration est bien celui visible sur les photographies anciennes de l'extrême fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, correspondant à l'état de la crypte entre les travaux de Mallay et ceux de Ruprich-Robert, la restitution précise des décors dans le détail de la finition des enduits et de la couleur des badigeons, en l'absence de vestiges de ces décors, appelle à être précisée par l'exploitation des sources documentaires. En l'absence d'éléments suffisamment précis pour justifier un tel parti de restauration, les enduits pourraient recevoir des badigeons en continuité des vestiges de décors peints, assurant une présentation intérieure homogène, suggérant la polychromie de l'état de référence considéré.

Les documents graphiques relatifs au projet figurent toutefois l'état de restitution «maximal», qui a également été prise en compte pour l'estimation.

Le choix d'une solution intermédiaire ne pourrait que s'inscrire dans l'enveloppe de ce projet.

AUTELS ET MEUBLES

L'autel majeur du marbrier Harbieu datant de 1769 et son podium nécessitent une restauration légère (simple nettoyage, dessalement par compresses et restauration de l'embranchement).

Les deux autels en marbre de Carrare plus récents nécessitent une restauration plus complète avec compléments après dépose.

Le meuble occupant la chapelle nord-est, bien que d'un intérêt minimum, sera également restauré.

GRILLES

Les grilles introduites par Mallay en 1845 autour du chœur nécessitent une restauration suivant les dispositions d'origine (bronze à l'huile).

Les grilles de clôture de la crypte au niveau du palier seront modifiées pour favoriser la déambulation périphérique et améliorer la sécurité des personnes par l'utilisation des main-courantes latérales.

ECLAIRAGE

L'éclairage artificiel tient une place centrale dans le projet de restauration. Il s'agit de retrouver par la qualité de la lumière une ambiance adaptée au caractère particulier de la crypte, propice au recueillement, et qui mette discrètement en valeur.

Le dispositif actuel, particulièrement inadapté, doit être complètement repensé. Il s'agit d'apporter le niveau d'éclairage nécessaire et suffisant, adapté à la spécificité d'une crypte, et

de mettre discrètement en valeur les points particuliers : autels, puits, ex-voto, vestiges de décors peints (scène historiée).

Le dispositif d'éclairage doit contribuer à retrouver l'ambiance de la crypte de la fin du 19^{ème} siècle par la restitution de lustres. Ces lustres neufs peuvent faire l'objet d'une création spécifique évoquant les lustres anciens bien visibles sur la photo de 1887.

Des spots directionnels discrets implantés sur les tailloirs des chapiteaux pourront apporter les compléments nécessaires à la mise en valeur des éléments particuliers (Vierge Noire sur l'autel majeur, puits, Tête de la Vierge à l'Enfant dans la chapelle nord-est, autels secondaires, vestiges de décors peints).

Les dispositifs de sécurité (éclairage d'ambiance, balisage des issues de secours) doivent s'intégrer sobrement par le choix du matériel et son implantation.

TETE DE LA VIERGE A L'ENFANT DU XII^o SIECLE

Il est proposé dans le cadre de la restauration de la crypte, la présentation de la tête de la Vierge à l'Enfant en bois polychrome du XII^o siècle, actuellement en dépôt au Trésor de la Cathédrale, dans une vitrine sécurisée conçue sous la forme d'un socle en pierre et d'une protection en verre, dans la chapelle rayonnante sud-est.

Il est important de prévoir un système de sécurité anti-vol pour cette œuvre.

EX-VOTO

La restauration des ex-voto devra faire l'objet d'une restauration spécifique, sur la base de l'inventaire et du bilan sanitaire effectué par les services de la culture de la ville de Clermont-Ferrand, en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art.

05.02. – LA SACRISTIE

Interventions proposées :

Clos couvert à réaliser

SOLS

Le plancher bois est à reprendre.

MURS

Les boiseries sont à restaurer.

Les boiseries en bon état seront protégées.

Un rafraîchissement des murs intérieurs est à prévoir.

ELECTRICITE

L'intégralité de l'électricité est à prévoir.

05.03. – LE MOBILIER

Le diagnostic du mobilier est déjà réalisé. Les fiches de récolement du mobilier de la crypte et de la sacristie seront transmises au maître d'œuvre.

Pour la restauration du mobilier, le maître d'œuvre retenu à l'issue de cette consultation se verra attribué une mission complète.

Pour cela, il devra s'adjoindre des compétences spécifiques en la matière et devra définir un programme de réimplantation du mobilier (n°2 et n°3) dans l'édifice prenant en compte sa restauration préalable, sa sécurisation et sa valorisation.

Ces études devront s'appuyer sur un recollement rigoureux de l'ensemble du mobilier de façon à disposer d'une typologie des différents mobiliers à savoir :

- 1- mobilier courant (chaises, bancs, tables)
- 2- mobilier bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques
- 3- mobilier disposant d'une valeur patrimoniale (ex voto...)

06. – PHASAGE DE LA MISSION

06.01. – LA TRANCHE FERME: phase études

La phase «études» portera sur l'ensemble des ouvrages listés précédemment à l'article 05. Cette phase comprendra :

- le dossier APD qui englobera l'ensemble du projet de restauration. A ce niveau de l'étude, un coût prévisionnel des travaux sera arrêté et permettra à la ville de Clermont-Ferrand de planifier financièrement cette opération.
- le dépôt du permis de construire au stade de l'APD,

06.02. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 :

travaux concernant la crypte

La phase «travaux» concernera les travaux liés à la restauration de la crypte listés à l'article 05.01. et comportera les dossiers PRO et DCE .

Cette phase comprendra :

- le dossier de consultation d'entreprises comportant le CCTP tous corps d'état, un DPGF par lot et un dossier de plans sera établi pour l'ensemble des travaux et ouvrages à réaliser pour mener à bien la restauration du bâtiment. Une estimation détaillée par lot et par tranches sera réalisée, cette estimation sera nécessaire pour l'ouverture des offres des entreprises..

La consultation d'entreprises portera sur l'ensemble de la restauration à réaliser.

travaux concernant la sacristie

La phase «travaux» concernera les travaux de clos couvert et la restauration de la sacristie listés à l'article 05.02. et comportera les dossiers PRO et DCE.

Cette phase comprendra :

- le dossier de consultation d'entreprises comportant le CCTP tous corps d'état, un DPGF par lot et un dossier de plans sera établi pour l'ensemble des travaux et ouvrages à réaliser pour mener à bien la restauration du bâtiment. Une estimation détaillée par lot et par tranches sera réalisée, cette estimation sera nécessaire pour l'ouverture des offres des entreprises..

La consultation d'entreprises portera sur l'ensemble des ouvrages à réaliser.

restauration du mobilier

La phase « Restauration » de la tranche conditionnelle concernera les travaux de restauration des mobiliers de l'église listés à l'article 05.03,

06.03. – LA TRANCHE CONDITIONNELLE n°2 :

Suivi des travaux jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement

07. – CALENDRIER

Tranche ferme : 2014 (durée 12 mois)

Tranche conditionnelle 1 : 2015

Tranche conditionnelle 2 : 2015- 2018

08. – ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 627 000 euros HT

Clermont-Ferrand, le 13 septembre 2013.